

INVITATION

CHAMPIONNAT SUISSE EN PETIT BASSIN 2025

1. GÉNÉRAL

Nom	Championnat suisse en petit bassin (25 m)
Lieu	Uster
Genre de compétition	Championnat suisse
Date de la compétition	du 14 novembre au 16 novembre 2025
Tableaux des points	AQUA ¹ Point Scoring 2025
Tableaux des points (Masters)	n/a
Tableaux des points (Handicapé)	n/a
Conditions de participation	Selon règlements 3.2.1
Licences	Tous les participants doivent posséder une licence annuelle valide de Swiss Aquatics avant le délai d'inscription et reconnaissent ainsi le statut de Swiss Olympic en matière de dopage (y compris les dispositions d'exécution).

2. INSTALLATION DE COMPÉTITION ET CHRONOMÉTRAGE

Installation de compétition	Hallenbad Buchholz Hallenbadweg 3 8610 Uster
Homologation	A
Piscine de compétition	25 m; 10 lignes à 2.5 m largeurs des couloirs; 2.0 m de profondeur, température d'eau 26 °C
Bassin d'échauffement	25x25 m, 2.0 m de profondeur
Chronométrage	Automatique, Omega Quantum
Plaques de touche	Les deux côtés du bassin

3. ORGANISATION

Organisateur	Swiss Aquatics; Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, 3048 Worblaufen
Contact	Secrétariat Swiss Aquatics; swimming@swiss-aquatics.ch , 031 552 24 00
Page d'accueil organisateur	https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/championnats-nationaux/championnat-suisse-en-petit-bassin/
Club exécuteur	Schwimmclub Uster
Personne de contact	Andri Sturzenegger, andri.sturzenegger@scu.ch
Page d'accueil club	https://scu.ch/
Représentant Swiss Aquatics	Alexia De Angelis
Head Juge-arbitre AQUA	Veronique Schroeter
Juge-arbitre	Isabella Jung Ewert, Andreas Tschanz
Starter AQUA	Tom Gartmann, Boris Chiavi
Juge-arbitre office	Francesca Garotta

¹ AQUA World Aquatics

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



Juge DSV	Verena Kranz, Torsten Schumann
Traitement des données	SPLASH Meet Manager ; transfert des données Lenex
Calendrier, annonces et résultats	https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/swimrankings-swimstats/

4. RÈGLEMENTS

Les règlements correspondants de la FSN sont applicables

Règlement 3.1	Compétition de natation (RC-SW)
Règlement 3.2.1	Championnats nationaux de natation ; Championnat suisse en petit bassin

5. RÈGLES DE PARTICIPATION

Afin de garantir un déroulement ordonné de la compétition, Swiss Aquatics Swimming se réserve le droit de refuser des inscriptions après la date limite d'inscription afin de garantir le respect de l'horaire.

6. PROGRAMME

Ordre des épreuves	Selon annexe au règlement 3.2.1 Championnat Suisse en petit bassin
Horaire	Selon document séparé „Horaire CS en petit bassin“ Tout éventuelle modification d'horaire résultant du nombre d'inscriptions reçues sera annoncée après le délai d'inscription sur le site internet de Swiss Aquatics.

7. TEMPS LIMITES, FRAIS D'INSCRIPTION, FRAIS D'INSCRIPTION TARDIVES ET PÉNALITÉS FINANCIÈRES

Temps limites	Selon document séparé, „temps limites championnat Suisse en petit bassin“
Pénalités financières	La pénalité financière simple s'élève à CHF 20.-
Frais d'inscription	Épreuves individuelles CHF 20.- ; relais CHF 30.-
Frais d'inscription tardive	Épreuves individuelles CHF 60.- ; relais CHF 90.-

8. MODALITÉ D'INSCRIPTION

Adresse d'inscription

Fédération Suisse de Natation, Swiss Aquatics
Lindenpark, Lindenhofstrasse 1, CH-3048 Worblaufen
swimming@swiss-aquatics.ch

Correspondance,
confirmation d'inscription

Le fichier Lenex, la liste des inscriptions reçues et les 'Live Results' seront publiés sur le site internet de Swiss Aquatics :
<https://www.swiss-aquatics.ch/fr/sport-delite/swimming/swimrankings-swimstats/>

Une confirmation d'inscription ne sera pas envoyée. Les clubs sont tenus de contrôler les inscriptions via l'adresse du site internet mentionné ci-dessus et d'annoncer toute correction par email à l'organisateur. Le dernier délai pour les corrections est la date de la fin des inscriptions tardives.

<https://www.swimrankings.net/manager/>

Inscription online

Inscription par Lenex

Par email avec un fichier en format Lenex, marqué par « **KBSM2025-abréviation du club** »

Délai d'inscription

Lundi, 3 novembre 2025 24h00

Délai d'inscription tardives

Lundi, 10 novembre 2025 24h00

Corrections

Par email jusqu'au délai d'inscription

Meilleurs temps, attribution couloirs

Dans toutes les compétitions, les séries, les manches plus faibles, les finales et les manches principales se déroulent en principe sur tous les couloirs disponibles (0 à 9). Le juge-arbitre en chef peut procéder à des ajustements en accord avec le délégué et l'organisateur.

Pour l'attribution des couloirs de nage sont validés les meilleurs temps figurant dans les listes des meilleurs de Swiss Aquatics en bassin 25 m. En enregistrant les inscriptions, ces temps sont transférés automatiquement des listes des meilleurs. Des inscriptions avec temps indicatifs par le club ne sont pas nécessaires.

Seuls les meilleurs temps dans la période du 17 novembre 2023 au 3 novembre 2025 seront respectés.

Pour les relais, le club doit indiquer avec l'inscription les noms des quatre nageurs qui sont sensés composer le relais. Pour chacun des quatre nageurs, le meilleur temps est automatiquement généré à partir de la liste des meilleurs, et le temps d'inscription du relais est le résultat de l'addition de ces quatre temps. Si le meilleur temps du premier nageur ainsi généré correspond à un "Lap Time", un malus de 0.5 seconde est automatiquement ajouté. Si le meilleur temps du deuxième, troisième ou quatrième nageur ainsi généré correspond à un temps nagé lors d'une course individuelle ou comme premier nageur d'un relais, un bonus de 0.5 seconde est automatiquement déduit.

Le club participant doit annoncer tout temps manquant, meilleur que celui figurant dans la liste des meilleurs et tout cas particulier avant le délai des inscriptions tardives au secrétariat natation et la preuve doit être apportée sous forme de listes de résultats. Le secrétariat natation se charge par la suite d'insérer les temps dans les listes des meilleurs.

Adaptation ultérieure des temps d'inscriptions et de nouveaux cas particuliers :

Pour les épreuves avec classement au temps, les clubs sont dans l'obligation d'adapter le temps d'inscription, si, pour des raisons de (mé)forme actuelle du nageur/de la nageuse ou d'un changement de la composition du relais, le temps attendu à l'épreuve est plus lent que le temps d'inscription.

Le délégué de Swiss Aquatics Swimming peut, pour une composition de relais comparable, accepter un temps de relais déjà effectué à la place du temps obtenu par l'addition des quatre temps individuels.

Tout autre cas particulier est à justifier par écrit au plus tard à la veille de la compétition, 19 heures.

En outre, le délégué de Swiss Aquatics Swimming se réserve le droit de considérer d'autres critères supplémentaires que les temps d'inscription pour la composition des séries.

9. DISTINCTIONS

Titre	Selon règlements 3.2.1
Médailles	Pour les nageurs classés aux rangs 1 et 3 : or, argent, bronze
Trophées	Pour la meilleure performance individuelle dames et hommes selon les points sur l'ensemble du championnat
Remise des prix	Avec l'inscription, les clubs s'engagent à veiller à ce que leurs nageurs soient présents aux cérémonies protocolaires à l'heure et en tenue correcte (voir règlement 3.1 Compétition Natation, art. 7.10)

10. FACTURE

Swiss Aquatics Swimming facturera aux clubs, après le championnat :

- les frais d'inscriptions et les frais pour les inscriptions tardives;
- les pénalités financières pour les temps limites non atteints et pour les absences au départ;
- des autres montants dû

11. AUTRES DISPOSITIONS

Chaque participant est responsable de son assurance. La FSN et l'organisateur ne procurent aucune assurance contre les accidents, les maladies, les vols ou la responsabilité civile et déclinent toute responsabilité.

Avec l'inscription, les clubs s'engagent à veiller à ce que :

- leurs nageurs se présentent ponctuellement et en bonne tenue pour la cérémonie protocolaire (voir règlement de compétition natation 3.1, article 7.10);
- leurs nageurs n'occupent pas des places réservées aux spectateurs et aux invités.

Nous attirons votre attention sur le fait que le programme, l'horaire et les conditions d'admission peuvent faire l'objet d'ajustements jusqu'au début de la manifestation. En conséquence, les inscriptions peuvent être refusées jusqu'au début de la manifestation.

Ni l'organisateur Swiss Aquatics Swimming ni le club exécutif ne peuvent être tenus responsables des frais d'annulation et/ou des frais supplémentaires liés au voyage, au logement et aux repas.

Swiss Aquatics Swimming

Rolf Ingold

Chef compétitions

Administration Swimming